

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
REUNION DU LUNDI 10 JUIN 2024**

L'an deux-mille-vingt-quatre, le dix juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christophe RAULT, Maire, dans la salle du conseil de la Mairie de Bouhet.

**Etaient présents :** MM. Christophe RAULT, Jean-Daniel RODRIGUEZ, Pascal CHAUVEAU, Richard INES, Pierre-Yves MERCKEL, Aurélien GENTES, Yves LAMOUREUX, Yanick DIOCLES et Louis-Marie COUDRIN et Mmes Florence VILLAIN, Isabelle SIMONNEAU, Sandra SEIGNEURET et Séverine LAMOUREUX.

**Absents excusés :** M David ARRIF et Mme Monique BRIFFAUD.

**Secrétaire de séance :** M Pascal CHAUVEAU.

**Invité(e)s :** Mme Sandrine PEROTIN, Secrétaire.

**Date de convocation :** jeudi 6 juin 2024.

Monsieur Rault remercie tous les membres du conseil pour leur engagement et leur présence aux conseils.

*Le procès-verbal de la séance de conseil municipal ordinaire du 2 mai 2024 a été transmis à l'ensemble des membres du conseil municipal. Il n'y a pas de commentaires, le procès-verbal du Conseil Municipal du 2 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.*

Monsieur David ARRIF, absent excusé, donne pouvoir à Monsieur Pascal CHAUVEAU pour tous les votes de la séance.

**ORDRE DU JOUR :**

**FINANCES PUBLIQUES :**

1. Décision modificative Budget Principal (délib)
2. Avenant de la convention de groupement de commande du marché de fourniture de repas (délib)

**RÉSEAUX :**

3. Modification des statuts du SDEER (délib)

**URBANISME / VOIRIE / TRAVAUX :**

4. Décisions du Maire pour le Droit de Prémption Urbain
5. Point de situation :
  - a. Lotissement Le Clos Saint Laurent
  - b. Travaux 8 Rue Leconte
  - c. Api Supérette
  - d. Nouvelle OAP (Opération d'Aménagement Programmée)

**QUESTIONS DIVERSES :**

6. Retour sur les élections européennes
7. Salle des fêtes : remise des clés le vendredi soir ?
8. Dates des prochains CM
9. Commission Voirie : numérotation des rues
10. Itinérance France Services

**TOUR DE TABLE.**

---

## FINANCES PUBLIQUES :

### 1. Décision modificative Budget Principal (délib)

Afin de pouvoir prendre en compte l'augmentation des recettes fiscales et de DGF par rapport aux prévisions budgétaires, le dépassement sur la ligne de la climatisation, l'achat des plantes de la jardinière de la rue du Bief et le dépassement sur l'article de « documentation générale et technique », il est nécessaire de prendre une décision modificative. Cette dernière s'articulera de la manière suivante :

Chap-opération-Article	Description	Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
73-/-73111	Contributions directes		8 338,00 €		
74-/-741121	Dotation de solidarité rurale		53 432,00 €		
011-/-60628	Autres fournitures non stockées (fleurs)	150,00 €			
68-/-6817	Dotation provision dépréciation...	100,00 €			
011-/-6182	Documentation générale et technique	400,00 €			
023	Virement vers la section d'Investissement	61 120,00 €			
021	Virement de la section de Fonctionnement				61 120,00 €
21-100-2158	Matériel et outillage tech			222,00 €	
21-103-2111	Terrains nus			60 898,00 €	
<b>TOTAL</b>		<b>61 770,00 €</b>	<b>61 770,00 €</b>	<b>61 120,00 €</b>	<b>61 120,00 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **DÉCIDE** d'adopter la Décision Modificative telle que présentée.

### 2. Avenant de la convention de groupement de commande du marché de fourniture de repas (délib)

Monsieur le Maire rappelle au conseil que lors du conseil du 11 janvier 2024, une convention pour le groupement de commande pour le marché public de restauration scolaire avait été validée. Monsieur le Maire informe le conseil que cette convention doit être modifiée par un avenant dû à une erreur de durée. En effet, la première convention a été signée pour 3 ans, or, le marché public est sur 4 ans. Monsieur le Maire propose donc un avenant avec la modification de l'article 7 et de passer ce groupement d'une durée de 3 ans à une durée de 4 ans.

Monsieur Rault explique que lors d'une réunion entre les maires des trois communes du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal), il a été décidé, de façon commune, d'établir un marché de fourniture de repas pour une durée de 4 ans.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,**

- **ACCEPTTE** la modification de l'article 7 de la convention par un avenant
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant de la convention constitutive dudit groupement de commandes,
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

## RÉSEAUX :

### 3. Modification des statuts du SDEER (délib)

Le Comité syndical du SDEER (Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural), réuni le 8 avril 2024, a décidé de modifier les statuts du SDEER pour que les groupements et établissements des communes membres du SDEER puissent bénéficier du service d'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics. Il est donc nécessaire que le conseil prenne une délibération.

**Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions,**

- **DONNE** un avis **favorable** au projet de modification des statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son Comité syndical le 8 avril 2024.

## **URBANISME / VOIRIE / TRAVAUX :**

### **4. Décisions du Maire pour le Droit de Prémption Urbain**

Monsieur le Maire a décidé de renoncer au droit de préemption urbain sur la propriété suivante :

- ◆ Chemin de Blameré, propriété cadastrée A 316 et A 318. Superficie totale : 34 m<sup>2</sup>
- ◆ 15 Rue des Meuniers, propriété cadastrée C 643. Superficie totale : 607 m<sup>2</sup>

### **5. Point de situation :**

Monsieur Rault aborde les sujets suivants lors du conseil :

#### **a. Lotissement Le Clos Saint Laurent**

Monsieur Rault a des contacts téléphoniques avec Monsieur Buisson une fois tous les deux mois environ. Le projet avance doucement. Les taux d'intérêt baissent, ce qui devrait favoriser l'achat des terrains.

Monsieur Gentès ajoute qu'il n'y a plus de terrains et de maisons sur la ville de La Rochelle, rendant Bouhet accessible pour les primo accédants.

#### **b. Travaux 8 Rue Leconte**

Monsieur Rault laisse la parole à Monsieur Rodriguez qui suit les travaux au jour le jour. Monsieur Rodriguez explique que les travaux n'avancent pas aussi vite qu'il le voudrait. Monsieur Sicard, chef de chantier, a donné un nouveau rétro-planning, mais rien ne va. L'entreprise Ridoret travaille actuellement dans les locaux.

Monsieur Rault ajoute qu'il envoie des mails régulièrement à Monsieur Pillet. Il indique aux membres du conseil que les pénalités de retard commenceront à partir du 23/06.

Monsieur Rodriguez poursuit : le vol d'une palette et demi d'enduit s'est produit la veille de l'intervention de l'enduseur, alors que cela faisait 3 mois que les palettes étaient livrées. Les travaux d'enduisage sont donc retardés en partie.

Monsieur Rault souligne l'engagement de Monsieur Rodriguez qui assiste à toutes les réunions de chantiers et se bat tous les jours pour que les travaux avancent.

Monsieur Gentès ajoute que ces retards sont dommageables pour l'architecte. En effet, cela ne lui fait pas une bonne publicité. Madame Villain et Monsieur Rault lui répondent que le chantier de Bouhet est un petit chantier pour lui. Cela ne l'empêchera pas d'obtenir de nouveaux chantiers.

Monsieur Gentès propose aux membres du conseil une visite du chantier, à l'issue du conseil, tant qu'il fait jour.

Monsieur Merckel demande quel est le délai de fin de travaux. Monsieur Rodriguez lui répond que cela serait certainement fini vers la fin du mois de septembre.

Monsieur Dioclès demande quand les aînés ruraux pourront récupérer la salle des associations, et si les cloisons seront démontées. Monsieur Rodriguez lui répond que c'est aux associations de décider ce qu'ils souhaitent.

#### **c. Api Supérette**

Monsieur Rault explique que, lors de l'inauguration du 7 juin, beaucoup de personnes étaient présentes, que le beau temps était au rendez-vous et que les autorités se sont déplacées en nombre : Madame Imbert, sénatrice, Monsieur Chedouteaud, Vice-Président du Conseil Départemental, Monsieur David Baudon et Madame Marie-Karine Ducrocq, conseillers départementaux, ainsi que plusieurs maires d'autres communes. Madame Lamoureux indique que cette supérette est très pratique, très simple d'utilisation et que les prix sont corrects. Monsieur Dioclès confirme ces propos.

Monsieur Rault indique que lors des élections européennes du 9 juin, de nombreux administrés lui ont fait part de leur satisfaction sur ce service.

Monsieur Inès ajoute qu'il espère que cette supérette ne servira pas d'abri aux adolescents lors des intempéries. Monsieur Rault lui répond que cela ne risque pas de se produire car le bâtiment est sous surveillance permanente.

Madame Villain conclut : la supérette de Croix chapeau ne ferme pas, c'est une fausse information. Monsieur Rault confirme et termine en indiquant que celle de Vouhé a été vandalisée, mais que les délinquants ont été interpellés très rapidement.

#### **d. Nouvelle OAP (Opération d'Aménagement Programmée)**

Monsieur Rault explique qu'il a reçu par deux fois les promoteurs, la dernière fois, le 16/05. Il indique que la CDC Aunis Sud (Communauté de Communes Aunis Sud) travaille régulièrement avec l'entreprise Cilaos, et que c'est une entreprise sérieuse. Lors des premiers plans, ils ont présenté les esquisses avec 12 maisons. Puis, dans un deuxième temps des esquisses avec 14 maisons, ce qui entraînerait une percée de deux places dans la haie initialement prévue. Monsieur Rault conclut : la nouvelle rue du lotissement sera en sens unique. Monsieur Rault projette pour la parfaite information des membres du conseil, les plans envoyés par l'entreprise. Monsieur Lamoureux indique qu'il va falloir déplacer la borne de bio-déchets. Monsieur Rault lui répond que ce sont surtout les places de parking qu'il faut préserver.

Monsieur Inès demande si le groupe Cilaos va présenter un autre projet. Monsieur Rault lui répond affirmativement.

Monsieur Rodriguez ajoute que les travaux de voirie sont très onéreux. Monsieur Gentès demande pourquoi ne pas leur proposer un marché pour qu'ils reprennent la route. Monsieur Rodriguez lui répond que cette proposition avait été faite auprès de Nexity, avec un retour négatif : c'est le problème de la commune et non des promoteurs. Monsieur Gentès explique que ce genre de marché existe pour des projets beaucoup plus importants. Monsieur Rodriguez explique que le groupe Cilaos a proposé une convention pour que ce soient les propriétaires qui entretiennent la haie, puis ensuite il y aura rétrocession au bout de 2 ans, à la commune. Monsieur Gentès indique que cela est improbable : les propriétaires n'entretiendront jamais la haie correctement. Monsieur Rault conclut en indiquant que lors de la rétrocession des lotissements, il faudra être très vigilants aux travaux effectués par les promoteurs.

Monsieur Lamoureux demande si la haie est protégée. Messieurs Rault et Rodriguez lui répondent négativement : la haie n'est pas protégée mais elle sera préservée au maximum.

Monsieur Rodriguez en profite pour parler des travaux aux Haies : une administrée se demande quand les travaux reprendront et quand les tranchées seront bouchées. Monsieur Rault répond qu'il demandera des précisions au maire de Virson et Madame Villain se propose d'appeler l'entreprise « Allez et Cie ».

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

Monsieur Rault aborde les sujets suivants lors du conseil :

##### **6. Retour sur les élections européennes**

Monsieur Rault remercie les secrétaires et les élus présents sur le bon déroulement des élections. Suite à la dissolution de l'Assemblée Nationale, de nouvelles élections législatives doivent être organisées :

#### **Préparation des futures élections législatives**

Un tableau des permanences des élus doit être établi pour chacun des tours des élections.

L'ouverture des bureaux de vote est normalement prévue de 8 h à 18 h.

Il est nécessaire de prévoir lors de cette séance les titulaires et les suppléants.

#### **➤ DIMANCHE 30 JUIN 2024**

	8H00 – 12H00	12H00 – 15H00	15H00 – 18H00
Président	Christophe RAULT (T)	Florence VILLAIN (S)	Richard INES (S)
Secrétaire	Jean-Daniel RODRIGUEZ (T)	Pascal CHAUVEAU (S)	David ARRIF (S)
Assesseurs	Séverine LAMOUREUX (S)	Isabelle SIMONNEAU	Yves LAMOUREUX (T)
Assesseurs	Aurélien GENTES (T)	Sandra SEGNEURET (S)	Louis-Marie COUDRIN

**T : Titulaires ; S : Suppléants**

## ➤ **DIMANCHE 7 JUILLET 2024**

	8H00 – 12H00	12H00 – 15H00	15H00 – 18H00
Président	Christophe RAULT (T)	Florence VILLAIN (S)	Richard INES (S)
Secrétaire	Jean-Daniel RODRIGUEZ (T)	Sandra SEIGNEURET	Pierre-Yves MERCKEL (S)
Asseseurs	Séverine LAMOUREUX (T)	Isabelle SIMONNEAU	Yves LAMOUREUX (S)
Asseseurs	Pascal CHAUVEAU (S)	Yannick DIOCLES (T)	David ARRIF

T : Titulaires ; S : Suppléants

**Les membres du bureau de vote **TITULAIRES** devront être présents à l'ouverture du scrutin à 8 heures et à l'issue du dépouillement pour signer les procès-verbaux.**

### **DIMANCHE 30 JUIN 2024 :**

**Président titulaire : Christophe RAULT.** Suppléants : Florence VILLAIN et Richard INES

**Secrétaire Titulaire (1) : Jean-Daniel RODRIGUEZ.** Suppléants : Pascal CHAUVEAU et David ARRIF

**Asseseurs titulaires (2) : Yves LAMOUREUX et Aurélien GENTES.** Suppléants : Séverine LAMOUREUX et Sandra SEIGNEURET

### **DIMANCHE 7 JUILLET 2024 :**

**Président titulaire : Christophe RAULT.** Suppléants : Florence VILLAIN et Richard INES

**Secrétaire Titulaire (1) : Jean-Daniel RODRIGUEZ.** Suppléants : Pierre-Yves MERCKEL

**Asseseurs titulaires (2) Séverine LAMOUREUX et Yannick DIOCLES.** Suppléants : Yves LAMOUREUX et Pascal CHAUVEAU

#### **7. Salle des fêtes : remise des clés le vendredi soir ?**

Monsieur Rault explique qu'en général la salle des fêtes est louée du samedi matin 9h au lundi matin 9h car elle est souvent occupée le vendredi soir par les associations. Monsieur Rault en profite pour remercier Monsieur Dioclès qui effectue la plupart des états des lieux. Monsieur Rault indique que cette salle est louée pour le week-end prochain, par une conseillère qui souhaite récupérer les clés le vendredi soir. Monsieur Rault demande donc aux membres du conseil si cela peut être acté pour tous les administrés, à partir du moment où la salle n'est pas occupée le vendredi soir.

Monsieur Gentès est d'accord sur tout ce qu'il s'est dit et demande s'il est possible d'avoir du matériel pour nettoyer la salle, ce matériel sera noté sur l'état des lieux.

Monsieur Rault conclut : chaque locataire de la salle apportera ses propres produits de nettoyage ; la commune ne fournira que les balais, pelles et seau. Ce matériel sera noté sur l'état lieux.

#### **8. Dates des prochains CM**

- Lundi 9 septembre
- Jeudi 3 octobre
- Lundi 4 novembre
- Jeudi 5 décembre

#### **9. Commission Voirie : numérotation des rues**

Monsieur Rault explique qu'il aimerait provoquer une commission « Voirie » pour traiter deux sujets :

- La numérotation des rues
- La reprise des îlots rue du bief

Monsieur Rault propose une commission le Jeudi 20 juin à 18h. Tous les membres présents en prennent note

#### **10. Itinérance France Services**

Monsieur Rault explique que la CDC Aunis Sud a recruté 2 conseillères numériques afin d'aider les personnes à être autonomes en informatique. Ce service est différent des services proposés par France

Services, qui accompagne les usagers dans leurs démarches. La CDC Aunis Sud demande quelles communes seraient intéressées par l'itinérance France Services.

Les membres du conseil sont unanimes pour que la commune participe à ce projet d'itinérance.

### **TOUR DE TABLE.**

Monsieur Rault explique qu'un des agents technique va être arrêté pendant un mois et demi, voire deux. Il n'y aura donc plus qu'un seul agent. Vu la bonne entente avec la commune d'Anais, Monsieur Rault va solliciter le maire de cette dernière pour savoir s'il est possible de mutualiser ponctuellement les agents, afin que les agents d'Anais puissent venir aider le nôtre à reboucher les trous sur les routes de la commune de Bouhet. Monsieur Rodriguez a commandé 5T d'enrobé.

Madame Lamoureux en profite pour demander quand sera réparée la route inondée. Messieurs Rault et Chauveau lui répondent que ce n'est pas la priorité pour le moment.

- Monsieur Inès : R.A.S.
- Madame Lamoureux souhaiterait savoir quand sera installé le « Stop » au bout de sa rue. Monsieur Rault lui répond que la mairie va s'en occuper.
- Madame Simonneau : R.A.S.
- Madame Seigneuret : R.A.S.
- Monsieur Gentès indique que lors du boîtage effectué pour les festivités du 13 juillet, il a pris la mesure de l'étendue de la commune. Il a eu de nombreux retours sur les espaces verts mal entretenus. Monsieur Rault lui répond que Monsieur Rodriguez veille régulièrement sur les travaux « espaces verts » réalisés par les agents. Monsieur Rault ajoute que les administrés peuvent aussi entretenir devant chez eux.
- Monsieur Dioclès : R.A.S.
- Monsieur Coudrin : R.A.S.
- Monsieur Chauveau : R.A.S.
- Monsieur Merckel : R.A.S.
- Monsieur Lamoureux explique que le chemin inondé est toujours plein d'eau et que de nombreux nids de poule se sont formés. Ce chemin risque d'être encore plus utilisé par les administrés du Gué d'Alléré qui se rendent à la supérette. Un agriculteur s'est proposé de livrer des pierres. Monsieur Gentès demande si ce chemin est communal. Monsieur Chauveau lui répond affirmativement et précise que les chemins communaux doivent donc être recouverts d'enrobés. Monsieur Merckel demande s'il est possible d'emprunter la motopompe des pompiers pour assécher la route. Messieurs Rault et Rodriguez lui répondent qu'il faut l'accord du Lieutenant-Colonel Couzinier. Monsieur Rault ajoute que c'est un sujet à aborder lors de la commission « Voirie », tout comme le nettoyage des fossés au « Moulin Besson ». Il souhaite une concertation avec les habitants du « Moulin Besson » afin de définir ce qu'il est possible de faire.

Monsieur Lamoureux demande si l'accès au cours d'eau derrière les trois nouvelles maisons du « Moulin Besson », est un accès public. Monsieur Chauveau lui répond négativement : c'est un ruisseau commun aux maisons.

Monsieur Rault en profite pour remercier Monsieur Lamoureux pour toutes les distributions de documents effectuées sur la commune. Monsieur Rault remercie également Monsieur Merckel pour la correction bienveillante de tous les comptes-rendus des Conseils Municipaux rédigés par la secrétaire.

- Monsieur Rodriguez : R.A.S.
  
- Madame Villain s'adresse à Madame Simonneau et à Monsieur Gentès : plutôt que d'acheter des livres pour les élèves, pourquoi ne pas leur proposer l'application BlinkBook : application qui transforme un coloriage en dessin animé. Monsieur Gentès lui répond qu'il a déjà essayé d'orienter les institutrices sur la librairie Gréfine à La Rochelle, sans succès. Monsieur Gentès en profite pour indiquer qu'il ne pourra pas être présent au conseil d'école du mardi 11 juin. Monsieur Rault lui répond que lui, sera présent et l'excusera auprès des enseignantes. Monsieur Rault conclut : la remise des livres offerts par la Mairie s'effectuera le lundi 1<sup>er</sup> juillet à l'école.

Fin de séance à 21h30

Le secrétaire de séance,  
Pascal CHAUCHEAU

Le Maire,  
Christophe RAULT